



SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 FEVRIER 2014 A SAINT OURS LES ROCHES

L'AN DEUX MIL QUATORZE le 22 FEVRIER, à 9 H00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Ours les Roches, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT.

Date de convocation : 5 Février 2014

Etaient présents : ARCHAUD Claude – ARNAUD Daniel – BACCONNET Jean-Claude - BARRIER Martine – BATTUT Laurent – BOBIER David - BOUCHERET Jean – BOURDUGE Claude - BROCHARD Henri - BURLION Jean – CERCY Jean-Paul CHABORY Jean-Claude – CHASSAING-FEST Jean-Pierre - COMBRE André – DAVID Jean - DUGOURD Serge - EBERLE Henri - FARGEIX Alain - FAURE Patrice FAUVERTEIX Marie-Noëlle – FESSLER Robert - FOURNIER Jacques – GARDE Mathieu - GIRAUDON Gilles - LAPORTE Bernard – LEFEVRE Marie-Noëlle -LELOUP Catherine - MAILLOT Bernard – MANDON Roger - MARCHEIX Jean-Michel – MEZZAROBBA Eric - MICHON Jean-Michel – MULLER Lionel - NEBUS Stéphane - OLLIER Joseph - RODA Clément – SERVIERE Gilles – TIXERONT Gérard TIXIER Michel – TOURNAIRE Bernard – VIALETTE-GIRAUD Jeanette -VILLEBONNET Pierre

Etaient représentés avec pouvoirs : BRUNELET Jean-Pierre – FAURE Alain – POUILLET Marcel – ROBERT André – COLLANGE Claudie

Etaient absents : BARRET Yves – BESANCON Marie-Hélène – BOUCHET Didier – BROCHARD Marie-Laure - CHARPILLE Nadine - FAURE Pascal – GUILLOT Marc - LAPORTE Jean-Christophe – MONNET Bruno – MOREAU Laurence – PAGES Maurice - PARIS Jean-Paul – PERONNY Jean-Paul –POUGHEON Jacky – POUGHEON Thierry - RAVEL Bernard – ROUGHEOL Cédric – TRAPON Jean-Claude - VERDIER Patrick

Nombre de membres en exercice :	66
Nombre de membres présents :	42
Nombre de votants :	47

Madame Sylvie LIGOUX, Maire de SAINT OURS LES ROCHES accueille le comité syndical et souhaite à ses membres la bienvenue.

A l'occasion du dernier comité syndical de la mandature, Monsieur le Président, ouvre la séance en présentant un bilan détaillé du mandat qui s'est déroulé sur la période 2008-2014.

Dans son allocution, il a tenu à remercier l'ensemble des délégués et les services du SICTOM pour le travail accompli qui a permis d'arriver en fin de mandat à une remunicipalisation globale des services avec la reprise en régie de l'exploitation de l'ISDND de MIREMONT et des quatre déchèteries en 2009, et enfin depuis le 1^{er} janvier 2014 avec la reprise en régie de la collecte des déchets ménagers.

A l'issu de ce bilan de mandature, Monsieur le Président propose la modification de l'ordre du jour par l'adjonction de questions supplémentaires :

- Convention de collecte avec les gros producteurs,
- Développement de bacs individuels pour la collecte des emballages sur les communes des ANCIZES COMPS et de SAINT GEORGES DE MONS.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du compte-rendu du comité syndical du 6 décembre 2013 qui s'est déroulé à LANDOGNE. **Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

- QUESTIONS DEBATTUES -

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Président cède la Parole à Monsieur Alain FARGEIX, Vice-Président en charge des finances, qui présenté au comité syndical le compte administratif 2013 lequel peut être résumé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		875 605,05 €		60 274,06 €		935 879,11 €
Opération de l'exercice	2 405 763,97 €	2 975 879,72 €	847 277,60 €	531 738,22 €	3 253 041,57 €	3 507 617,94 €
TOTAUX	2 405 763,97 €	3 851 484,77 €	847 277,60 €	592 012,28 €	3 253 041,57 €	4 443 497,05 €
Résultat de clôture		1 445 720,80 €		-255 265,32 €		1 190 455,48 €
Reste à réaliser			90 079,32 €	84 824,00 €	5 255,32 €	
TOTAUX CUMULES	2 405 763,97 €	3 851 484,77 €	937 356,92 €	676 836,28 €	3 343 120,89 €	4 528 321,05 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 445 720,80 €	260 520,64 €			1 185 200,16 €

Monsieur Alain FARGEIX, Vice-Président en charge des finances met au vote le compte administratif 2013 tel que présenté.

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à la majorité d'approuver le compte administratif 2013 – 1 voix contre.

2 – BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE 2013

Le comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à la majorité et une voix contre que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – BUDEGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Monsieur le Président rappelle au comité syndical son vote du compte administratif 2013 du budget général, le résultat à affecter est de **1 445 720.80 €**.

Monsieur le Président propose au comité syndical de procéder à l'affectation suivante :

1) Section de fonctionnement – Article 002 – Report :	1 185 200.16 €
2) Section d'investissement – Article 1068 – Réserves :	260 520.64 €
3) Solde des restes à réaliser 2013 :	- 5 255,32 €

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à la majorité d'approuver l'affectation des résultats – 1 voix contre.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur Alain FARGEIX, Vice-Président en charge des finances, après discussion avec le comité syndical, présente le projet de budget primitif 2014 :

- La section de fonctionnement est équilibrée à **4 607 028 €**
- La section d'investissement est équilibrée et à **1 170 123 €**

L'augmentation de la section de fonctionnement est essentiellement liée :

- A l'augmentation des cotisations du VALTOM 2014,
- A l'apport des OMR sur le pôle VERNEA depuis à compter du 1er janvier 2014 (coûts de traitement et de transfert),
- La TGAP,
- L'augmentation de la TVA de 7,70% à 10% et de 19,6% à 20%.

L'augmentation de la section d'investissement est liée essentiellement :

- La construction des garages du SICTOM, seul investissement prévu.

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à la majorité d'approuver le budget primitif 2014 – 1 voix contre.

5 – TARIFICATION, VALIDATION DE NOUVELLES CATEGORIES DE REDEVABLES ET REGLEMENT DE FACTURATION 2014 DE LA REOM

Vu la délibération du 19 juin 2009, instaurant le mode de financement du syndicat et la mise en place de la REOM,

Vu l'article 14 de la Loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 (article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales) instituant la REOM,

Vu le vote du Budget Primitif 2014,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer le montant de la tarification de la REOM pour l'année 2014 :

- Part fixe : **91 €**
- Part variable : **49 €**
- Part communes : **10,80 €/hab pop DGF**
- Mise à disposition d'un bac individuel OMR : **2 €/foyer**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'un règlement de facturation fixe les conditions d'établissement de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) applicables aux particuliers, aux professionnels producteurs de déchets ménagers assimilés, aux établissements et services publics pour l'année 2014.

Il précise que ce règlement de facturation intègre une modification dans les catégories. Le Président propose au Comité Syndical de prendre en compte les modifications suivantes :

- Résidences secondaires : exonération si consommation d'eau égale ou inférieure à 2 m³ (après envoi de justificatifs),
- Création d'un critère usines : facturation au volume de bacs OMR mis à disposition.

Ayant entendu la présentation de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à la majorité - l'avis contre, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** les coûts des différentes parts de la REOM,
- **ADOPTE** les modifications de critères de la REOM et **CHARGE** Monsieur le Président de leur application,
- **ADOPTE** le règlement de facturation 2014 joint à la présente délibération et charge le président d'entreprendre les démarches nécessaires à sa diffusion.

6 – POINT FINANCIER SUR LE RECouvreMENT DE LA REOM

Monsieur le Président propose au comité syndical de faire état du recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à ce jour.

⇒ **Bilan financier Année 2010 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat) :**

1,84 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

⇒ **Bilan financier Année 2011 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat) :**

2,30 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

⇒ **Bilan financier Année 2012 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat) :**

3,22 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

⇒ **Point encaisse 2013 :**

1^{er} semestre 2013 : 6,85 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus),

2^{ème} semestre 2013 : 512 424,17 € encaissé, soit 78 % encaissé.

7 – POINT SUR LE SME ET LA CERTIFICATION ISO 14001 DE L'ISDND DE MIREMONT

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la certification ISO 14001 de l'ISDND de MIREMONT, le SICTOM doit réunir chaque année une Revue de Direction composée du Président, des Vice-Président, de la Directrice, du Responsable du SME et du Responsable d'Exploitation.

Cette revue de Direction s'est tenue le 5 février dernier au SICTOM. Le compte-rendu de cette réunion est disponible sur simple demande auprès des services du SICTOM.

Le dernier audit de suivi se déroulera au mois de mars prochain, et la certification prendra fin en mars 2015. Aussi, le processus de renouvellement pour 3 ans devra alors être initié.

8 – CONVENTION DE COLLECTE DES GROS PRODUCTEURS

Considérant la reprise en régie par le SICTOM de la collecte des ordures ménagères à partir du 1er janvier 2014,

Considérant la possibilité de collecter des gros producteurs qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères,

Monsieur le Président explique qu'il signera si nécessaire une convention avec les gros producteurs qui a pour objet de définir les conditions et les modalités d'exécution de la collecte et du traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères ne provenant pas de ménages ainsi que la facturation du service correspondant.

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute convention de collecte avec des gros producteurs.

9 – DEVELOPPEMENT DE BACS JAUNES INDIVIDUELS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SICTOM bénéficie d'une subvention du Conseil Général non renouvelable se terminant en septembre 2014.

Elle permet de bénéficier de 30 % de subvention sur l'achat de bacs jaunes (emballages) pour une dépense d'environ 20 000 €HT.

Aussi, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de conteneuriser les bourgs des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons en bacs jaunes, afin d'améliorer le tri effectué jusqu'alors en sacs jaunes translucides (commande tous les 2 ans) et de densifier si nécessaire les communes déjà équipés en bacs de regroupement.

Le Comité Syndical décide aux vues des subventions disponibles, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable à la mise en place de bacs jaunes individuels sur les bourgs des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons.

10 – PLAN DE COMMUNICATION 2014

Monsieur le Président donne lecture du plan de communication pour l'année 2014.

Monsieur le Président rappelle que ce plan de communication prévoit entre autre la réalisation et la distribution de la lettre d'information annuelle publiée par le SICTOM, la réalisation d'autocollants pour les bacs, la sensibilisation des scolaires ainsi que l'acquisition de sacs de pré collecte et de collecte pour les emballages recyclables.

Le montant prévisionnel du plan de communication présenté pour l'année 2014 s'élève à la somme de **17 500 € TTC.**

Où l'exposé du Président et au vue des actions à mettre en œuvre, et après délibération, Le Comité, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de donner un avis favorable au plan de communication tel que présenté pour l'année 2014 s'élevant à la somme de **17 500 € TTC.**

11 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 2014

Monsieur le Président donne lecture du Programme Local de Prévention des déchets du SICTOM pour l'année 2014.

Monsieur le Président rappelle que ce programme est composé de 11 axes et de 20 actions visant à impacter les pratiques concernant la production des déchets afin d'atteindre un objectif de réduction des ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 2016, ce qui représente un objectif de diminution de 423 tonnes.

Le budget prévisionnel du Programme Local de Prévention des déchets pour l'année 2014 s'élève à un montant de **49 000 € TTC**.

Le Président précise à l'assemblée que le SICTOM bénéficie d'un soutien de l'ADEME dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme à hauteur de **27 505.50 €** chaque année.

Oui l'exposé du Président et au vue des actions à mettre en œuvre, et après délibération, Le Comité, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de donner un avis favorable au budget prévisionnel du Programme Local de Prévention des déchets tel que présenté pour l'année 2014 s'élevant à la somme de 49 000 € TTC.

12 – ACCEPTATION REMBOURSEMENT GROUPAMA

Monsieur le Président explique à l'Assemblée délibérante qu'un remboursement la Société Groupama est à accepter concernant un trop perçu sur la cotisation annuelle.

Oui l'exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** le montant de **49,60 €** comme remboursement du trop-perçu sur la cotisation annuelle.

13 – LIGNE DE TRESORERIE 2014

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les besoins de trésorerie du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud liés à la REOM, et son recouvrement en 2 temps au 1er juillet 2014 et au 1er janvier de l'année 2015.

Monsieur le président propose au Comité Syndical de l'autoriser à contracter une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 500 000 d'euros.

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver cette proposition et modifie en conséquence sa délibération en date du 13 juin 2008 en ce qui concerne la délégation donnée à Monsieur le Président pour contracter une ligne de trésorerie (montant de 500 000 € au lieu de 1 000 000€).

14 – TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Suite à la reprise en régie de la collecte d'ordures ménagères l'acquisition de matériel et d'outillage technique est nécessaire, Monsieur Alain FARGEIX, Vice-Président aux Finances propose de compléter ou de modifier le tableau des amortissements des biens communaux dans les termes suivants :

- Logiciel : 5 ans
- Panneau signalisation : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Tondeuse : 10 ans

- Matériel et outillages techniques : 10 ans
- Bacs ordures ménagères ou jaunes : 10 ans
- Voiture VL : 10 ans
- Véhicule utilitaire : 10 ans
- Camions bennes : 5 ans
- Colonne de tri : 15 ans
- Bennes de déchèterie : 15 ans
- Armoire DMS : 15 ans

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le présent tableau des amortissements.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 11h15.


Ce comité syndical a été suivi d'une visite en bus du futur quai de transfert des déchets ménagers et des garages du SICTOM au Vauriat.

A l'issue de cette visite, le verre de l'amitié a été aimablement offert par la municipalité de SAINT OURS LES ROCHES.

La prochaine Assemblée Générale du SICTOM devrait être organisée fin avril/début mai 2014 afin de mettre en place le nouveau comité syndical.

A PONTGIBAUD, le 17 mars 2014.

Le Président,



Laurent BATTUT

